

DE\_2025\_012

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAIGNES

<b>Séance</b> Du 01/07/2025 à 20h30	Le 1 <sup>ER</sup> Juillet deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Dominique MALAVERGNE.
Date de la convocation : 26/06/2025	
Nbre de membres en exercice	6
Nbre de membres présents	6
Nbre de suffrage exprimés	6
<b>Secrétaire de séance :</b> Laurent LABARBE	<p><b>Présents :</b> Dominique MALAVERGNE, Alain BOURGADE, Didier VAQUIE, Thierry FROMENTEZE, Christophe LACAM, Laurent LABARBE</p> <p><b>Représentés :</b></p> <p><b>Excusés :</b></p> <p><b>Absents :</b></p>

**Demande de subvention auprès de la Région Occitanie au titre du dispositif FAST et auprès du Département au titre du dispositif d'aide au logement des communes à vocation sociale**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le projet porté par la Commune de Saignes relatif à la réhabilitation d'une maison en logement locatif ;

Considérant que ce projet répond aux objectifs du dispositif départemental FAST (Fonds d'Action pour la Solidarité Territoriale) et au dispositif régional d'aide au logement des communes à vocation sociale ;

Considérant l'intérêt communal de cette opération tant en termes de service public rendu qu'en amélioration du cadre de vie ;

Considérant que le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 270 251 €HT.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**Article 1 :**

D'approuver le projet de tel que présenté ci-dessus.

**Article 2 :**

De solliciter une subvention auprès du département du Lot, au titre du dispositif FAST, à hauteur de 11 000,00€ représentant 4% du montant total du projet et de solliciter une subvention auprès de la région Occitanie, au titre d'aide au logement des communes à vocation sociale, à hauteur de 10 000.00€ représentant 4% du montant du projet.

**Article 3 :**

D'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>FINANCEUR</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
Département (FAST)	11 000.00€	4%
Etat (DETR)	73 942.00€	27%
Région Occitanie	10 000.00€	4%
CAUVALDOR	45 698.00€	17%
Auto-Financement	129 611.00€	48%
<b>Montant Total HT</b>	<b>270 251.00€</b>	<b>100%</b>

**Article 4 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute autre subvention complémentaire pouvant être mobilisée et à signer tous documents afférents à la réalisation de ce projet.

Le secrétaire de séance,  
Laurent LABARBE

Pour extrait conforme, Saignes le 01/07/2025  
Le Maire,  
Dominique MALAVERGNE

